

## **L'impartition : une formule qui gagne à être connue**

### **Impartition n.f. (définition du Larousse)**

Stratégie d'une entreprise qui se procure à l'extérieur des biens matériels ou des services, au lieu de prendre elle-même en charge leur production ou leur fourniture. (Les différentes techniques d'impartition sont la sous-traitance, la franchise, la concession, la licence d'exploitation.)

Saviez-vous qu'une ressource de *Beaudoin relations publiques* peut vous être «prêtée» dans le cadre d'un mandat de communication?

\*\*\*\*\*

Même si votre entreprise ou organisation possède une personne responsable des communications, il est possible que pour un mandat spécifique nécessitant plus de ressources ou d'expertise, vous ayez besoin de renfort.

Souvent, le client délègue une ou quelques-unes de ses activités à une firme externe, et ce, pour une période donnée, généralement plutôt limitée dans le temps. Dans ces cas, il n'est pas rare que le professionnel travaille directement chez le client, ce qui lui permet d'avoir accès aux réponses plus facilement et ainsi d'être plus outillé pour faire son travail de manière efficiente. C'est une formule «gagnante-gagnante» puisque de son côté, le client trouvera avantageux de pouvoir profiter de l'expertise (ressources et services) d'un cabinet.

Un employé de cabinet de relations publiques peut aussi, par exemple, assurer l'intérim d'une ressource dédiée aux communications qui a quitté son employeur sans que ce dernier n'ait eu le temps de la remplacer. Une fois le poste comblé par l'entreprise, le contrat avec la firme se termine...mais avec un avantage en poche : la personne «prêtée» a été au cœur de vos activités et connaît beaucoup mieux l'organisation. Donc, si une crise survenait ou un mandat plus complet requerrait son apport, elle serait un atout efficace et très utile!

Par ailleurs, certaines grandes organisations choisissent d'impartir la totalité de leurs activités de communication.

\*\*\*\*\*

## EN RAFALE !

- **À qui s'adresse l'impartition?**

L'impartition s'adresse à toutes les petites, moyennes ou grandes entreprises/organisations qui souhaitent se concentrer sur leurs activités principales et déléguer des tâches reliées aux communications.

- **Dans quel contexte recourir à l'impartition?**

Il y a autant de raisons de recourir à l'impartition qu'il y a d'entreprises. En effet, les contextes où l'impartition s'avère être la meilleure solution sont très variés : surcharge temporaire de travail à l'interne, désir de l'entreprise de se concentrer sur ses activités principales, manque d'expertise à l'interne, etc. Un cabinet de relations publiques peut répondre à une grande variété de besoins pour un client. C'est pourquoi certains dirigeants préfèrent embaucher des experts en communication pour la réalisation de leurs projets.

- **Comment ça fonctionne?**

Dans le cas d'une impartition, les partenaires s'entendent généralement sur une banque d'heures pour une période ou pour un mandat précis.

- **Quels sont les avantages de l'impartition?**

Ils sont nombreux! On peut parler d'économie de main-d'œuvre ou encore des frais reliés à l'emploi et à la formation des employés. De plus, le fait de sélectionner un fournisseur qui est un expert dans son domaine n'est pas négligeable. Et dans une vision à long terme, il peut être très intéressant de développer un partenariat solide avec une firme qui peut combler vos besoins précis en matière de communication. Enfin, en période de pénurie de main-d'œuvre, l'impartition vous permet d'avoir accès à des professionnels rapidement.

\*\*\*\*\*

*Envie de tenter l'expérience? Contactez l'équipe de Beaudoin relations publiques!*

### Références :

- DUMAS, Michel. *Les cabinets de relations publiques : évolution, meilleures pratiques et perspectives d'avenir*, Presses de l'Université du Québec, 2014
- <https://pro-actif.ca/graphisme-infographie/impartition/fonctionnement/>
- Nos années d'expérience